

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10 h 30 - Espace 3000 - Boulevard Oscar Planat - Cognac

Vanessa Juge et Kévin Morlighem accueillent les représentants des clubs et présentent l'ordre du jour.

M. Philippe Caloux, membre de la commission de la Surveillance des Opérations Electorales, donne le détail de la représentation des clubs :

- Clubs convoqués : 1 361, représentant 6696 voix.
- Clubs présents ou représentés à l'issue de l'émargement : 812 (soit 59.66 %), représentant 4715 voix (soit 70.41 %).

Le quorum permettant à l'Assemblée générale financière de délibérer étant atteint, le Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, Saïd Ennjimi, déclare l'Assemblée Générale financière ouverte.

La parole est donnée aux élus et invités locaux :

- Florence Pechevie, vice-présidente du Conseil départemental de la Charente
- Fabrice Pageaud, président du club de UA Cognac

Diffusion de clips de présentation d'actions locales par Fabrice Pageaud et Alain Généraux (mise en place par le club de Cognac d'un tournoi national de football adapté, rassemblant principalement des handicapés mentaux).

Comme à l'accoutumée, après quelques consignes et rappels concernant l'utilisation du boîtier de vote, un vote test est réalisé.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2019 A ANGOULEME

Luc Rabat, Secrétaire Général de la LFNA, indique que le procès-verbal a été porté à la connaissance des clubs par publication via Footclubs et le site internet. Aucune remarque n'ayant été portée à sa connaissance à ce jour, il invite les clubs à se prononcer sur l'homologation du compte rendu de la dernière assemblée générale de la LFNA :

VOTE : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29/06/2019 :

POUR	4035	88.70%
CONTRE	514	11.30%
Abstentions.....	166	



La parole est donnée au Président de la LFNA, Saïd Ennjimi.

Le Président de la Ligue remercie l'ensemble des représentants de clubs présents puis fait un retour sur l'ensemble des actions réalisées depuis la mise en place du Comité de direction élu le 21 janvier 2017 : à titre personnel, il retient principalement la proximité entretenue avec l'ensemble des clubs du territoire qui lui permet d'être à l'écoute de leurs soucis au quotidien.

Il indique être porteur de bonnes nouvelles aujourd'hui puisque la LFNA est une Ligue forte et qui a su tenir ses engagements, notamment en matière de finances (pas d'augmentation des tarifs, harmonisation par le bas).

Un chiffre clé sera annoncé au moment de la présentation des comptes, l'excédent de l'exercice comptable 2018/2019, soit 1 631 000 euros. Bien évidemment, ce chiffre inclus le produit de la vente des locaux du Bouscat.

Ce bon résultat permettra à la LFNA de ne pas utiliser le prix de la licence comme variable d'ajustement pour équilibrer les comptes, comme tant de Ligues sont amenées à le faire.

Le système proposé par le Comité de direction fonctionne : respect du budget, bonne gestion des ressources humaines, et organisation pertinente. Le fonctionnement actuel est performant, ce qui semble déplaire à certains.

Le Président revient sur les griefs qui lui sont reprochés et donne les explications claires et précises sur l'ensemble de ceux-ci (gestion des bulletins de salaire, audit financier diligenté par la FFF, avances sur frais).

Pour conclure son intervention, il est fier des relations entretenues avec les clubs et dit sa mission passionnante : mener les actions nécessaires pour aider les 1500 clubs qui composent la LFNA. Il reconnaît toutefois qu'un domaine en particulier doit être amélioré, celui des infrastructures, des terrains. Aussi, le FFA régional sera principalement orienté vers la ruralité.

Les réformes mises en place portent leurs fruits et elles seront poursuivies si les clubs le souhaitent.

Un retour en images sur les actions menées au cours de la saison 2018/2019 est proposé aux clubs (création du Label Seniors ; mise en place d'une politique sportive de proximité, de qualité et de solidarité. Une Ligue au service de ses usagers ; les licenciés, les clubs, les districts. Une consolidation financière pour dégager des marges de manœuvre).

Le Président, après avoir fait un retour sur les diverses actions menées, indique aux clubs qu'ils pourront se prononcer, au cours de l'assemblée, sur le principe de sa rémunération.

Il remercie l'assemblée de son écoute.

FINANCES

L'ensemble des documents financiers a été porté à la connaissance des clubs, via « Footclubs » le 25 octobre 2019.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018/2019

Maurice Portes, président du club de St Médard en Jalles, présente sa nouvelle mission de Président de la CR des Finances. Il souhaite représenter ici l'ensemble des clubs de la LFNA et indique avoir pris contact avec un certain nombre d'entre eux, de toutes tailles, afin de proposer ce jour un plan d'actions, à leur attention.

Il précise que la présentation de l'exercice clos qui suit se veut dynamique et non exclusivement chiffrée. Il indique d'ores et déjà que le résultat de l'exercice est satisfaisant et qu'un certain nombre d'actions seront proposées afin de réinvestir l'excédent.

Gérard Brouste, Trésorier Général de la LFNA, présente le rapport financier de la saison 2018/2019 avec les supports visuels correspondants (comptes arrêtés au 30 Juin 2019, bilan et compte de résultat).

Les produits :

Des produits en hausse : 11 684 284 € de produits sur l'exercice 2018/2019 (incluant le produit de la vente du Bouscat, soit 1 500 000 euros) contre 9 922 427 € la saison précédente, **soit une hausse constatée de 2.64 % (soit +261 857 €)** produit de la vente déduite.



A souligner la baisse de 6.9 % de la facturation faite aux clubs, par licencié.

Les charges

Le montant des charges atteint, en fin d'exercice, 10 053 166 €, contre 9 439 652 € la saison dernière (+ 6.50 %, soit 613 514 €).

La charge de personnel est en hausse, notamment au niveau de l'équipe technique. Le nombre de salariés temps plein est à ce jour de 46.

Les aides aux clubs sont également détaillées. Il est précisé que ces aides seront reconduites sur la saison prochaine (bon de formation, chèques carburant, aide à l'acquisition de mini bus et équipements)



Le Résultat

Résultat de l'exercice : + 1 631 117 € sur 2018/2019

Le résultat -hors résultat exceptionnel- s'élève à 228 400 €



Maurice Portes indique avoir fait un comparatif de la situation financière de la LFNA avec celle d'autres Ligues qui laisse apparaître un résultat en constante hausse pour notre institution, ce qui n'est pas le cas pour d'autres territoires. La conséquence inévitable pour ces Ligues est bien souvent l'application d'une hausse du prix des licences, pouvant dépasser 7 %.

Pour mémoire, ce coût sur notre territoire a connu une diminution de 1.09 % en 2018/2019.

Les droits d'engagement pratiqués par la LFNA font également partie des plus bas.



Quelques interventions dans la salle, de la part de représentants de clubs (Alain Lалу, licencié du club de Bressuire, Christophe Barsacq Président du club de Belin Beliet et André Baldauf représentant du club de Annesse et Beaulieu) sur les chiffres présentés, notamment sur l'audit diligenté par la FFF, sur les provisions pour risques (137 000 euros) ainsi que sur le fonctionnement de la CR des finances.

Le Président apporte les précisions nécessaires concernant l'audit et les deux dossiers de personnels actuellement devant les prudhommes, ouverts sous la précédente madature. Il précise que la C.R. des finances fonctionne principalement en amont des assemblées générales financières.

Rapport du Commissaire aux comptes

Jean-Luc Berbion, Commissaire aux comptes de la LFNA, prend la parole et fait lecture de son rapport annuel sur l'exercice clos au 30/06/2019. Il certifie que les comptes annuels de la LFNA sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Nouvelle intervention de M. Barsacq du club de Belin Beliet sur le contenu du compte « autres charges » faisant apparaître un montant de 2 960 000 €. Le Président précise que ce compte regroupe notamment les frais de déplacement, en augmentation et les charges de personnels intérimaires de nos deux centres techniques.

Le Président de la Ligue invite tout président de club à rejoindre la Commission des Finances de la LFNA pour mieux appréhender le détail des comptes.

Les clubs sont invités à approuver l'exercice financier LFNA de la saison 2018/2019

VOTE : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018/2019 :

POUR	3466	78.52%
CONTRE	948	21.48%
Abstentions	301	

Communication du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux Comptes reprend la parole pour rappeler la décision d'externaliser la gestion des bulletins de paie des salariés de la Ligue par le cabinet comptable du Président, sans contrepartie financière (30 000 euros par an pris en charge par le Président), décision prise lors de l'assemblée générale de la LFNA du 24/11/2018.

Il apparaît que des contrats à titre onéreux ont été établis en janvier 2019. Cependant, les sommes versées par la LFNA en règlement des factures présentées ont été intégralement remboursées à ce jour par M. Ennjimi.

Malgré les remboursements intervenus, il précise que, selon lui, les engagements pris n'ont pas été respectés.

De même, le Commissaire aux comptes indique une non-conformité par rapport au Statuts de la LFNA concernant les avances sur frais (pièces justificatives non fournies sur l'exercice concerné). Il fait le détail des opérations concernées.

Maurice Portes intervient sur les avances de frais qui sont couramment pratiquées au sein des clubs. Le Président de la Ligue est un salarié et bénéficie naturellement des droits aux avances.

Intervention de M. Brunet, de l'US Lezay, qui souhaite avoir connaissance du montant des frais, notamment ceux du Président de la Ligue.

Le Président rappelle qu'il était rémunéré à hauteur de 3 fois le plafond de la sécurité sociale jusqu'au 1er juillet 2019. Il fait également état du montant de ses frais de déplacement mensuels qui s'élèvent approximativement à 3000 euros.

Conventions Règlementées

Jean-Luc Berbion, Commissaire aux comptes, fait lecture de son rapport spécial sur les Conventions Règlementées pour l'exercice clos au 30 juin 2019 (conventions conclues directement avec les membres du Comité de direction et Conventions conclues avec des personnes morales dont les membres du Comité de direction de la LFNA assurent un rôle de mandataire social).

1/ remboursement et prise en charge des frais de déplacement de mission et de réception des membres du Comité de direction : 130 215 euros pour l'exercice 2018/2019

2/ rémunération allouée au Président selon les décisions du Comité du 09/12/2017 et 28/10/2018 : 139 182 € au titre de l'exercice 2018/2019.

3/ Rémunération allouée au Président Délégué selon les décisions du Comité du 09/12/2017 et 28/10/2018 : 13 588 € au titre de l'exercice 2018/2019.

4/ Externalisation de la paie

5/ Aides et subventions aux Districts pour un montant total de 1 540 664 €

6/ Facturation de la Ligue vers les districts (assurance, frais de déplacement, mise à disposition de personnel etc...) pour un montant de 152 933 €.

Le détail des frais de déplacement est lu en séance, à la demande de Christophe Barsacq Président du club de Belin Beliet.

Cette lecture faite, les représentants des clubs se prononcent sur l'ensemble des Conventions Règlementées :

VOTE : Convention 1 - Remboursement de frais déplacement et missions des membres du Comité de direction

POUR	3195	71.64%
CONTRE	1265	28.36%
Abstentions.....	255	

VOTE : Convention 2 – Rémunération du Président de la LFNA

POUR	2271	53.47%
CONTRE	1976	46.53%
Abstentions.....	468	

VOTE : Convention 3 – Rémunération du Président Délégué de la LFNA

POUR	2185	51.09%
CONTRE	2092	48.91%
Abstentions.....	438	

VOTE : Convention 4 – Externalisation de la paie

POUR	2694	63.46%
CONTRE	1551	36.54%
Abstentions.....	470	

VOTE : Convention 5 – Subventions et aides aux Districts

POUR	4371	96.58%
CONTRE	155	3.42%
Abstentions.....	189	

VOTE : Convention 6 – Facturation aux Districts

POUR	2765	66.71%
CONTRE	1380	33.29%
Abstentions.....	570	

Affectation du Résultat de la saison 2018/2019

Le rapport financier de la saison 2018/2019 étant approuvé par les clubs, ces derniers sont invités à voter l'affectation du résultat.

Il est proposé par le Trésorier Général d'affecter 1 631 117 € aux projets sportifs et au FAFA Régional

VOTE : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018/2019 :

POUR	4132	94.23%
CONTRE	253	5.77%
Abstentions	330	

Présentation du Budget Prévisionnel 2019/2020

Gérard Brouste présente les grandes lignes du budget prévisionnel dont le détail est présenté ci-dessous. A noter la proposition de réduction des frais de déplacement par l'utilisation de la visio-conférence. Une hausse des recettes de partenariat est également annoncée ainsi que la prise en compte de la stabilité des subventions de la FFF.

Montant prévisionnel des Charges pour la saison 2019/2020 : 9 838 000 €

contre 10 053 166 € pour la saison 2018/2019, soit une réduction de 2.14 % (- 215 166 €)



Montant prévisionnel des Produits pour la saison 2019/2020 : 9 883 000 €

contre 11 684 284 € pour la saison 2018/2019, soit une baisse de 15.42 % (- 1 801 284 €)

Maurice Portes signale une baisse des produits (droits et amende etc...) par l'application du carton blanc à tous.

LE PLAN D' ACTIONS DE LA L.F.N.A.

Maurice Portes indique la reconduction des aides suivantes :

- Aides au transport,
- Bons carburant, revalorisés de 39 %,
- Bons de formation.



Les nouvelles aides qui vont être mises en œuvre par la LFNA :

- Bons de formation BMF, destinés principalement aux clubs de niveau départemental,
- Les emplois structurant (la Licence Clubs),
- 10 000 ballons Nike facturés au prix symbolique de 5 euros (limité en nombre selon le nombre de licenciés par club),
- Achat de tablettes pris en charge à hauteur de 50 euros (limité en nombre selon le nombre de licenciés par club),
- Petits investissements : aide aux petits travaux. Une commission de présidents de clubs sera mise en place et sera chargée d'étudier les demandes reçues.

Concernant les terrains synthétiques, le Président de la Ligue rappelle les montants des aides fédérales prévues pour la création de 2 terrains synthétiques par année, sur les 3 prochaines saisons :

- 50 000 euros dans le cadre du FAFA national,
- 50 000 euros supplémentaires d'aides de la FFF, ici remerciée.

Pour cela, les aides de la LFNA dans ce domaine, vont être réduites afin de prioriser les aides aux Petits investissements, attendues de la part d'un grand nombre de clubs, principalement ruraux.

Vincent Aimont Président de Mareuil interroge le Président sur le FAFA Formation et sur les terrains synthétiques pour le Foot à 8. Pour ce dernier point, la FFF devra être interrogée. Le FAFA Formation fonctionne toujours et le dispositif de la Ligue viendra en supplément.

Bruno Moreau Président du stade Pessacais attire l'attention des élus sur la qualité des tablettes, nécessaires à la gestion de la feuille de match informatisée. Maurice Portes rassure les clubs sur le choix qui sera fait

Yves Boutet Président de Thouars Foot79 interroge sur la possibilité de bénéficier de l'aide sur les emplois structurant pour les clubs ayant fait une demande pour un RTJ. Tous les clubs sont concernés.

Soutien aux emplois structurant : Le Président rappelle que seuls 10 dossiers seront pris en considération par année. Vanessa Juge sera chargée de suivre les demandes et dossiers reçus.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DE LA LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE - SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019

PAGE 9/12

Les clubs sont invités à se prononcer sur le Budget Prévisionnel 2019/2020 présenté

VOTE : APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2019/2020

POUR.....	4067	94.03%
CONTRE.....	258	5.97%
Abstentions.....	390	

Indemnisation du Président de la LFNA

Le Président Ennjimi prend la parole et revient sur son éventuelle indemnisation, à compter du 1^{er} juillet 2019. Il rappelle que ce système de rémunération est nouveau et découle des fusions imposées aux anciennes Ligues. Le politique se doit d'être présent au quotidien sur un territoire devenu immense.

Il invite les clubs à se prononcer librement sur le sujet par un vote.

VOTE : INDEMNISATION DU PRESIDENT A HAUTEUR DU MAXIMUM LEGAL AUTORISÉ A COMPTER DU 01/07/2019

POUR.....	2710	61.62%
CONTRE.....	1688	38.38%
Abstentions.....	317	

Le Président remercie sincèrement les clubs qui ont voté la reconduction de ce principe et notamment pour la confiance accordée.

Il continuera de répondre à toutes les questions, même les plus délicates. Il continuera à être à la tâche, encore plus qu'auparavant.

La « Licence Clubs »

Vanessa Juge, Conseillère Technique Régionale en charge du Développement et de l'Animation des Pratiques (CTR DAP) présente ce nouveau dispositif, unique en France, à destination de l'ensemble des clubs de la Ligue, à l'exception des clubs professionnels. La licence clubs n'est pas obligatoire, mais préconisée : elle a pour vocation d'aider les clubs à se structurer et à développer l'employabilité.

Il est rappelé que seuls 10 clubs seront aidés, chaque saison.

Les conditions d'accès :

√ Avoir un responsable technique Jeunes

- Salarié à temps plein sans équipes à charge,
- A jour des formations RTJ,
- Titulaire ou en cours de formation BEF,
- Participant à la formation « chargé de promotion et de marketing sportif »,
- Intervention auprès de l'IR2F.

✓ Posséder le Label Jeunes et Seniors Excellence

✓ Contrôle de la DRCG

Les aides à l'employabilité :

- 7000 euros sur 2 saisons,
- Autre aides : CNDS et partenaires extérieurs.



La procédure : un dossier d'inscription sera adressé par courriel à chaque club dans les jours à venir.

Vanessa Juge rappelle, suite à l'intervention de M. Estampe, Président du club de l'AGJA Caudéran, que les critères du Label Seniors ont été revus à la baisse en juin 2019 pour être accessibles au plus grand nombre.

Il est également précisé que le contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) permet à l'employeur de bénéficier d'une réduction des charges sociales et concerne principalement les demandeurs d'emploi, en recherche de formation.

Intervention du FC Périgny et de l'AS St Martin les Melle sur la difficulté à obtenir le label jeunes excellence et sur les contrats d'apprentissage.

LES ACTIONS A VENIR :

- Développement du football féminin et notamment de l'arbitrage féminin par la mise en place de bons de formation destinés aux féminines entrant en formation « arbitrage », le reste à charge pour le club ne devant pas excéder 10 euros,
- Prise en charge des frais de déplacement pour les clubs invités à se rendre à Puymoyen ou au Haillan,
- Renforcement du rapprochement entre la Ligue et les clubs départementaux, grâce notamment à la journée des finales « Coupe des Coupes » réunissant les 12 vainqueurs des coupes départementales. Moment exceptionnel vécu il y a quelques mois,

- Mise en place d'une « Coupe des champions » réunissant cette fois-ci les 12 champions de D1,
- Mise en place d'une « Coupe des Coupes Féminines»,
- Protection du bénévolat – chercher les moyens de protéger et soutenir le bénévolat et nos bénévoles (réduction d'impôts ou « crédit d'impôts » pour les bénévoles non imposables),
- Création de « tutos » à destination des clubs (aide administrative, saisie de licences etc...).

Remise de récompenses

Un certain nombre de récompenses sont remises en séance, d'autres feront l'objet de remises ultérieures en l'absence de l'intéressé.

Plaquette fédérale : Jean-Claude PUYRIGAUD (TOCANE ST APRE - 24) (lui sera remise dans son club fin novembre 2019)
Médaille Or : Georges CHANUDET (US AJAIN - 23) (lui sera remise par Philippe Lafrique, Président du district de la Creuse)

Médailles Vermeil : Claude FORT (ASJ SOYAUX CHARENTE-16) – Michel BREMONT (LAFARGE LIMOGES - 87)

Médailles Argent : Jean-Paul GOUBIE (PRIGONRIEUX FC - 24) – Christian LACOSTE (FC PORTES ENTRE 2 MERS - 33) – Christian BALESTRA (LIMOGES FC 6 87)

Médailles Ligue

Or Ligue : Bernard LAPORTE FRAY (PAU FC - 64)

Argent Ligue : Patrick ROSSIGNOL (JURIDICTION ST EMILION - 33) - Alain OSTINET (JOYEUSE DE SAVIGNAC - 33) - Emmanuel MORIN (RC PARTHENAY VIENNAY - 79)

Remise du trophée de champion de N3, saison 2018/2019, au club de Angoulême Charente FC

Intervention des invités

LE CREDIT AGRICOLE AQUITAINE – intervention de M. Eric AGUSSAN responsable Carrières et recrutements et Olivier RIMBOURG chargé d'activité RH

Le Crédit Agricole souhaite proposer aux licenciés de la LFNA de se former aux domaines de la Banque, les valeurs du football correspondant à celles de la banque (engagement, travail d'équipe).

Bac + 2 à minima – adresse spécifique pour postuler en ligne, créée spécifiquement pour les licenciés du football
recrutement.sport@ca-aquitaine.fr

Ce dispositif, offert par la Caisse du Crédit Agricole d'Aquitaine, pourra être étendue autres caisses de la région Nouvelle-Aquitaine.



100% HUMAIN / 100% DIGITAL
2650 SALAIRES
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION
MUTUALISME / ESPRIT D'ÉQUIPE
PROCHE DU TERRITOIRE 33/40/47
243 AGENCES
940 000 CLIENTS
125 RECRUTEMENTS CEA EN 2018
JOB DATINGS
TOUTE UNE DRIH POUR VOUS

Toute une banque pour vous

RECRUTEMENT SPORT - ANGOULÊME - AQUITAINE

CA
AGITAINE

Le bon sens a de l'avenir.

05 57 81 14 14

LE FC GIRONDINS DE BORDEAUX – Arnaud THIODET, directeur de la stratégie stade et réseaux et membres du Comité directeur du club



Pour faire suite à la réunion avec les clubs nationaux qui s'est tenue en septembre dernier au Haillan, le club professionnel réaffirme ici son souhait de collaborer mais aussi se rapprocher du football amateur.

Présentation du « Cercle » – offre de services aux clubs : aider à se structurer, se professionnaliser - mettre en place une collaboration sportive.

Arnaud Thiodet donne quelques informations sur les actions menées par le club : recrutement en cours d'un entraîneur qui sera

l'interlocuteur unique des clubs de la Ligue, en pleine collaboration avec l'équipe technique de la LFNA ; déplacement de quatre agents de développement pour aller au contact des clubs...

Volet sportif : organisation de plateaux au Haillan, dupliquer les actions au sein des clubs amateurs pour générer des ressources supplémentaires, parrainer des tournois, participer aux événements locaux, organiser des matches amicaux délocalisés avec l'équipe professionnelle seniors, l'équipe réserve, l'équipe féminine et ainsi dynamiser le football et faire naître des richesses, privilégier les recrutements régionaux pour récompenser les clubs formateurs locaux.

Le Président de la LFNA, Saïd Ennjimi, remercie Arnaud Thiodet de son intervention et de la collaboration réaffirmée par le club professionnel. Il redit son souhait de voir les matches amicaux, seniors et féminines, s'organiser dans chaque département et les recettes issues de ces rencontres professionnelles réorientées vers les clubs néo-aquitains, pour ainsi mailler le territoire et faire ainsi que les jeunes pousses locales, ainsi repérées, restent dans notre région.

Dans le prolongement de cet échange et concernant l'accueil de Cap Girondins au Rond Central durant les mois d'été et les vacances scolaires, il souhaite informer les clubs de la renégociation des tarifs appliqués aux Girondins de Bordeaux. Ces tarifs ont été revus afin de permettre à la LFNA d'absorber les coûts de fonctionnement, ce que les Girondins ont accepté, étant précisé que cette hausse tarifaire sera réalisée sur les trois prochaines années (2019 à 2021) ; 230 000 euros supplémentaires seront ainsi disponibles pour équilibrer comptablement les deux centres techniques. L'accueil des jeunes de la préformation du FCGB dans les locaux du Rond Central au Haillan est également envisagé.

Le Président tient à féliciter les clubs de Niort et Pau pour leur engagement envers la Ligue et leur souhaite une très belle saison qui verra, il l'espère, le club de Pau accéder au niveau supérieur.

L'assemblée générale se termine par un tirage au sort de billets pour assister à la rencontre de l'équipe de France Féminine qui reçoit la Serbie, le soir même, au stade Matmut à Bordeaux et par une animation de l'humoriste Rémi Marceau.

Le Président Ennjimi clôture l'assemblée à 13 h 30.

Le Président de la Ligue de
Football Nouvelle-Aquitaine,
Saïd ENNJIMI

Le Secrétaire Général
Luc RABAT